

**Fiche adhérent Saison 2017/2018** *Une fiche par adhérent*

**Déposer la fiche remplie et signée à l'accueil, accompagnée du règlement (par chèques uniquement)  
En cas d'activités multiples (remises) ou règlements en plusieurs fois ou par d'autres modes,  
s'inscrire directement à l'accueil.**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Activité 1 : \_\_\_\_\_ Jour : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_

Activité 2 : \_\_\_\_\_ Jour : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_

Activité 3 : \_\_\_\_\_ Jour : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_

+ Adhésion : 13 € (chèque à part) **Montant total :** \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Téléphone travail : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

**Conditions de remboursement (Extrait Article VII : FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS du règlement Intérieur)****Arrêt de l'activité et remboursement**

*Les demandes de remboursement doivent être impérativement faites par écrit et ne peuvent être acceptées que pour raisons médicales, avec certificat d'un médecin stipulant une contre-indication à la pratique de l'activité à l'appui, et en cas de mutation professionnelle nécessitant un déménagement. Le remboursement sera, en cas d'acceptation, au prorata des séances effectuées. Tout mois commencé est dû et une retenue forfaitaire de 20 euros pour frais de gestion sera effectuée sur le montant du remboursement. La prise en compte de la demande n'est effectuée qu'à partir du moment où toutes les pièces du dossier sont déposées au secrétariat de la MJC. Toute contestation ou demande particulière doit être soumise par écrit au bureau du conseil d'administration.*

*Les forfaits activités ne seront pas remboursés à partir du 1<sup>er</sup> Janvier de l'année en cours, sauf cas exceptionnels validés en bureau. Les licences et le forfait local de répétition ne sont jamais remboursables. Un changement d'animateur ou d'un professeur ne peut pas être une cause de remboursement d'une activité. Les absences temporaires des adhérents à une activité hebdomadaire ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.*

**Autorisations et acceptation du règlement intérieur****Adhérent(e)****Responsable légal pour l'adhérent(e) mineur(e)**

Je soussigné(e),

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

autorise, à titre gracieux, la MJC de Chaponost et tous médias à capter (ou à fixer), à reproduire et à diffuser mon image lors des activités et des manifestations de la MJC à toutes fins promotionnelles de la MJC de Chaponost. Cette autorisation vaut pour la durée légale et pour le monde entier (Internet), pour toute diffusion par tout moyen de représentation publique et sur tout support de reproduction notamment numérique et vidéo.

J'accepte le Règlement Intérieur de la MJC.

Fait à Chaponost, le 1<sup>er</sup> septembre 2017      Signature : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) père ou mère ou autre : ...

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Responsable légal de l'enfant adhérent(e), cité(e) ci-dessus,

l'autorise à pratiquer les activités de la MJC de Chaponost, et autorise le responsable de la MJC à faire pratiquer tous les soins et à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

autorise, à titre gracieux, la MJC de Chaponost et tous médias à capter (ou à fixer), à reproduire et à diffuser l'image de mon enfant lors des activités et des manifestations de la MJC à toutes fins promotionnelles de la MJC de Chaponost. Cette autorisation vaut pour la durée légale et pour le monde entier (Internet), pour toute diffusion par tout moyen de représentation publique et sur tout support de reproduction notamment numérique et vidéo.

J'accepte le Règlement Intérieur de la MJC.

Fait à Chaponost le 1<sup>er</sup> septembre 2017      Signature : \_\_\_\_\_